



COMMUNE DE TOURRETTES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****L'AN DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, le VINGT-QUATRE JUIN.**

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 14 juin 2024

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 21 - Présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 21 – Votes pour : 21 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : S. ALLEG - G. BARRA - J. HENSELER - A. MAGNIN MELOT - A. RASKIN Adjoints

J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA – A. CARRU MARTEL - J. DUBOIS - J.L. GIRAUD - S. LAINE - E. MENUT - R. MARTEL TRIGANCE - C. MENARD – J. RAYNAUD - M. RAYNAUD - **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : N. DEDULLE LELUIN (pouvoir donné à S. ALLEG), N. PIGAGLIO (pouvoir donné à C. MENARD), M. MARTEAU (pouvoir donné à S. LAINE), B. MONTAGNE (pouvoir donné à J. HENSELER)

CONTRAT DE LOCATION ET ENTRETIEN DES PHOTOCOPIEURS – AVENANT N° 1

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un marché de location et d'entretien des photocopieurs a été signé avec l'entreprise RICOH. Il a été notifié le 11.05.2020 et a commencé à être effectif le 1^{er} juillet 2020 pour une durée de 4 ans.

Pour rappel ce marché de location est composé de :

- 10 photocopieurs
- 6 imprimantes d'appoint

Aujourd'hui, il convient de passer un avenant n°1 ayant pour objet la prolongation du contrat dans le cadre de la prise en compte de l'impact écologique d'un éventuel renouvellement dudit parc. Par ailleurs, le matériel mis à disposition de la commune fonctionne très bien.

C'est pourquoi, il convient de prolonger ce contrat pour deux ans à compter du 01 juillet 2024.

La proposition financière de l'entreprise RICOH est la suivante :

Loyer trimestriel pour l'ensemble des machines : 1550 euros HT

Coût des volumes copies engagés pour le trimestre : 1853.47 euros HT dont le pack tranquillité.

Pour rappel le montant du loyer trimestriel est de 1592.15 euros HT, le coût des copies restant le même.

L'entreprise RICOH a légèrement baissé le montant du loyer trimestriel, le coût des copies reste le même.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **DE SIGNER** l'avenant n°1 du contrat de location et d'entretien des photocopieurs, tel que présenté.
- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'exécution de cette présente délibération

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance

Sylvie ALLEG



Le Maire,

Camille BOUGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr